



Législature 2015-2020

Délibération N° 825

Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 70'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON PAR UN ASCENSEUR SCHINDLER 6300**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 15 oui, 1 non et 2 abstentions

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 70'000.00 TTC pour le remplacement de l'ascenseur de l'école de Confignon par un ascenseur Schindler 6300.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 70'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 2170.410.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2170.410.33004.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER